

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(MENSUEL)

N° 307. — Décembre 1908.

AVIS

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 8 Décembre 1908*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Projet d'un champ de tir pour l'artillerie dans la forêt de Pontarmé ;
- 3° La paille mélassée ;
- 4° La vente du lait ;
- 5° Les maisons ouvrières.

SENLIS

IMPRIMERIE E. DUFRESNE

4, Rue du Puits-Tiphaine, 4

—
1908

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la Séance du mardi 10 novembre 1908.

Les Comptes fantastiques de M. Chauvin.

Congrès de la Meunerie française.

Le Commerce agricole en 1907.

Élevage. Le prix du Bétail et de la Viande.

Les Clôtures en Ronces artificielles et la Loi.

Horaire des Trains spéciaux desservant le mardi le Marché de Senlis. —
Mercuriale du Marché de Senlis. — Marché de la Villette du lundi
30 novembre 1908.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. »»
Une demi-page.....	5 »»
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots..	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. DUFRESNE, imprimeur à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice :

13662

CB :

7216

SHAS



000000 073165

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 307. — Décembre 1908.

Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 10 NOVEMBRE 1908

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT.

— Sont présents au Bureau : MM. Auguste Devouge, Paul Delaunay, Ferry, Auguste Roland, Lelièvre, Duplessier.

Absent excusé : M. Fautrat.

— M. Louis Drivière, cultivateur à la ferme de Beaulieu-le-Vieux, est admis comme membre de la Société.

— Lettre de M. Gibert, relevant une erreur qui s'est glissée dans l'article « *la Destruction des Chardons* », du Bulletin d'octobre. A la dernière ligne du *Résumé, crude de Vevey*, lire seulement « Destruction 89 0/0 » ; le dosage donné n'appartient pas à l'échantillon employé.

— Les membres présents sont unanimes à reconnaître tout l'intérêt pratique présenté par la conférence que M. Cagny nous a donnée dans le dernier Bulletin.

Ce clair résumé de l'hygiène alimentaire du cheval vient à son heure ; on signale en effet, de tous côtés, de nombreuses indispositions, des maladies assez graves, dans les écuries. Existe-t-il des régimes sérieux qui permettent d'éviter les accidents mortels ou les alertes trop vives ? C'est aux praticiens les plus expérimentés que la question s'adresse.

M. Martin a pendant dix-huit mois, et sans aucun ennui, nourri ses chevaux avec le mélange suivant, à la dose de 7 kilogrammes par tête et par jour : remoulage et recoupette, ou son, par parties égales, légèrement arrosés et mélangés à de la paille et du fourrage hachés par moitié, la paille et le

fourrage n'étant employés que dans la proportion nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange et prévenir toute perte de farine.

— Liage mécanique de la paille. Il serait bon de connaître l'opinion des cultivateurs qui le pratiquent. Les batteurs s'en vont, les récoltes restent, et, à moins d'avoir recours aux entrepreneurs de battage et de pressage, on ne sait trop comment se tirer d'affaire.

— M. le Président communique un article de M. Malpeaux, du *Journal de l'Agriculture*, sur le séchage des pulpes.

La pulpe sèche, outre son transport plus facile, se conserve bien et sans altération. Elle pourrait être livrée au prix de 10 francs les 100 kilos, si les usines étaient organisées pour dessécher une grande partie de leur production ; en ajoutant un franc pour le transport et l'ensachage, le prix de revient est de 11 francs les 100 kilos, tandis que la pulpe humide coûte 10 francs les 1.000 kilos rendue dans l'auge des animaux. Le prix de chaque ration serait donc respectivement :

Pour les vaches laitières :

Pulpe humide à 1 fr. les 100 kil., = 40 kil., 0 fr. 40.

Pulpe sèche à 11 fr. les 100 kil., = 5 kil., 0 fr. 55.

Pour les moutons :

Pulpe humide, 4 kil., 0 fr. 04.

Pulpe sèche, 0.500, 0 fr. 055.

Y a-t-il réel avantage à employer la pulpe sèche ?

Renvoyé aux esprits curieux que les expériences peuvent passionner.

Le Vice-Secrétaire,
EDMOND DUPLESSIER.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Les Comptes fantastiques de M. Chauvin.

Le projet d'impôt sur les bénéfices agricoles a fait couler beaucoup d'encre et dire, certes, beaucoup de sottises. Parmi ceux qui ont traité la question avec une virtuosité pleinement dédaigneuse des faits et des chiffres, il faut nommer M. le député Chauvin.

Dans le journal *l'Action*, M. Chauvin a établi, froidement, le budget d'une ferme de 300 hectares, au capital de 200.000 francs, et qui rapporte, par an, *quarante-huit mille francs*, et plus !

Et voici, en résumé, comment il opère, seul peut-être, ou soufflé par

J'admire encore le cultivateur qui ne paiera à ses fournisseurs réunis, maréchal, charron et bourrelier, que 2.000 francs.

Faut-il faire remarquer aussi qu'un capital de 200.000 francs ne représente pas la valeur d'une ferme de 300 hectares, et n'est-il pas permis de demander pourquoi l'intérêt en est fixé à 3 0/0, alors qu'il est de quatre, et au-dessus, dans n'importe quelle affaire industrielle ou commerciale ?

Mais où M. Chauvin devient, si j'ose dire, épique, c'est quand il prétend n'employer, à la culture de ces 300 hectares, que *vingt-deux chevaux...*, des chevaux-vapeur alors ? et *huit hommes !!!* Où et quand a-t-il vu une ferme gérée avec ce minimum de tout ?

Je me permets de défier, — et tout praticien sérieux le ferait avec moi, — qui que ce soit au monde, fût-il député, de réaliser un pareil tour de force agricole, — simplement.

*
* *

Je dois reconnaître qu'en fin de comptes, ou de *contes*, M. Chauvin est pris d'un scrupule ; il écrit : « Je sais bien que ce budget est un budget théorique et idéal, un budget de bonne année... ».

Oui, et c'est avec des budgets idéals comme celui-là qu'on affole le peuple crédule et si prompt à accueillir tout ce qui flatte sa défiance, son envie, sa haine même pour ses maîtres ! Voilà comment, par quels moyens, avec quelle légèreté, on prépare la ruée des ouvriers contre les patrons, les modernes jacqueries ; et plus d'un pessimiste peut déjà, à l'horizon d'un avenir prochain, voir monter la lueur des fermes qui flamberont, cependant que les avocats célébreront les douceurs et les bienfaits de la Fraternité et de la Paix sociale !

*
* *

M. Chauvin conclut textuellement ainsi : « ... N'oublions jamais qu'exonérer les gros fermiers c'est leur faire un cadeau qui aura deux défauts : d'abord, il sera inutile, et la République n'en recueillera pas beaucoup de reconnaissance ; et, de plus, il faudra toujours, en fin de compte, que les prolétaires et les petits paysans en paient les frais. »

Il ne s'agit donc ni de droit, ni de justice ; tous les raisonnements, tous les chiffres du monde ne feront rien à l'affaire : les gros fermiers, voilà l'ennemi !

C'est compris ! — Mais est-ce que tous ces semeurs de vent ne finiront pas, quelque jour, par récolter la tempête ?

Edmond DUPLESSIER.

Congrès de la Meunerie française.

Le XX^e Congrès de l'Association nationale de la Meunerie française s'est tenu à Paris du 19 au 21 octobre. Outre qu'ils agitent des questions capitales pour une industrie qui se relie de près à l'agriculture, ces congrès présentent un intérêt direct pour les agriculteurs, car ils montrent les aspirations qui se manifestent parmi les meuniers sur des points parfois délicats.

En ouvrant le congrès, M. Adrien-Didion, président de l'Association, après avoir rappelé sommairement les services rendus par celle-ci, a consacré une partie importante de son discours aux difficultés qui ont été soulevées par les premières applications aux farines de la loi sur la répression des fraudes. Il a appelé ces difficultés dans les termes suivants :

« L'application de la loi sur les fraudes a d'abord fait l'objet de nos grandes préoccupations : les observations si judicieuses présentées par MM. Fauroux, Dumas, Damay, Guyot, Russo, lors de notre dernier Congrès, avaient abouti à un vœu immédiatement soumis à l'administration compétente. Mais bientôt certains faits signalés prennent un caractère d'extrême gravité : de tous côtés l'émotion grandit ; à chaque courrier, les protestations les plus énergiques s'élèvent contre les résultats d'analyses de laboratoires, insuffisamment outillés ; l'honneur, le repos, l'avenir d'un certain nombre d'entre vous se trouvent menacés. Notre intervention immédiate s'imposait, et dès la première heure d'actives démarches ont été entreprises en vue de remédier à cette situation.

« Certes, l'excellence des principes posés par le législateur n'est pas discutable ; tous nous avons applaudi à la sévérité des pénalités encourues par les fraudeurs et à la flétrissure justifiée de certains procédés ; mais, lorsqu'on risquera de compromettre la réputation d'industriels auxquels on reprochera par exemple d'avoir mélangé des sons étrangers de pur froment avec des sons de leur propre fabrication, lorsqu'un courant se dessinera ayant pour objet de considérer comme fraudeurs des meuniers dont le crime sera d'avoir livré des farines d'un rendement en gluten inférieur à un quantum déterminé ou d'une humidité dépassant une limite prévue, lorsqu'on voudra découvrir ainsi des fautes dans des phénomènes naturels, nous devons protester et nous défendre.

« Je dois à la vérité de reconnaître que l'administration centrale chargée du service de la répression des fraudes, mise au courant de certaines de ces

poursuites, interprétant comme il le convenait la pensée du législateur, calma immédiatement la tempête.

« Une fois de plus, notre Association a rempli ici sa mission en défendant l'intérêt général dont vous nous avez confié la garde. Mais il ne suffit pas de signaler le mal et de panser les blessures, il fallait indiquer un remède capable de prévenir le retour des ennuis que je viens de rap-peler.

« Nous inspirant du vœu émis en 1907, nous l'avons complété et avons demandé des dispositions nouvelles suggérées par l'expérience. »

On doit souhaiter que satisfaction soit donnée à ces réclamations.

Un travail très important a été présenté au Congrès, par M. Cornu, secrétaire général. Ce travail est le résultat d'une enquête approfondie sur la consommation du pain en France. On n'avait eu, jusqu'ici, sur ce sujet que des indications assez vagues ; à ces données, M. Cornu a essayé de substituer des renseignements précis puisés dans toutes les parties du pays, auprès des sources les plus autorisées. Un premier fait se dégage de cette enquête, c'est que, si la consommation du pain de froment tend à diminuer dans les grandes villes par une plus grande variété dans l'alimen-tation, elle s'accroît, au contraire, dans certaines régions, par la substitution du blé aux autres céréales ou aux mélanges de farines dans la fabrication du pain. D'autre part, les exigences croissantes des consommateurs sur la qualité des farines ont pour conséquence que la quantité de blé employée pour faire le pain s'accroît à mesure qu'elles s'étendent. Sans entrer dans les détails, on doit enregistrer la conclusion de M. Cornu, qui est celle-ci : la quantité de blé employée pour la fabrication du pain s'élève annuellement à 110 millions et demi d'hectolitres, ce qui correspond environ à 85 millions de quintaux métriques. A cette quantité on doit ajouter, pour obtenir la consumma-tion totale, celle qui est employée par la biscuiterie et la pâtisserie et dans diverses industries.

L'exportation des farines et le fonctionnement de l'admission temporaire sont toujours l'objet des préoccupations de la meunerie. M. Vincienne a présenté un rapport sur ce sujet. Sa principale conclusion tend à la création, lors de l'exportation des farines, de certificats qui serviraient à acquitter les droits de douane sur les quantités correspondantes de blés étrangers qui seraient introduits dans un délai déterminé. A l'occasion de l'admission temporaire, M. Chambeyron a demandé le remplacement du type de farine à l'extraction de 80 pour 100 par un autre type dit commercial. Il a été

décidé que le Conseil de l'Association ferait de nouveaux efforts pour obtenir ce changement ; il est peu probable qu'il réussisse.

L'exportation des farines dans les colonies, l'organisation de l'enseignement de la meunerie, l'application aux farines de la loi sur les fraudes, la réforme du pain de troupe, les encouragements à donner à la boulangerie, ont encore fait l'objet de discussions intéressantes. Et ce qui concerne le pain de troupe, M. Fleurent, député, a fait connaître une décision prise par le Ministre de la Guerre, à la suite des expériences faites dans les régiments, d'adopter définitivement le pain fait avec la farine à 70 pour 100, à partir du 1^{er} avril prochain.

Voici le texte des vœux adoptés par le Congrès; sur les questions d'ordre général :

Types de la douane. — « Le Congrès, considérant que les types en usage à la douane pour la réexportation des farines à la décharge de blés admis temporairement, sont d'une confection déjà ancienne et naturellement modifiés par le temps ;

Émet le vœu qu'il soit procédé à leur réfection et que, tout en sauvegardant les intérêts du Trésor et de l'Agriculture, ils soient établis dans des conditions en harmonie avec les nécessités des marchés acheteurs. »

Droits de douane. — « Le Congrès, considérant que, dans l'hypothèse de la suppression ou de la réduction des droits de douane sur les blés à titre temporaire, les blés d'origine extra-européenne venant des entrepôts d'Europe sont frappés d'un droit dit surtaxe d'entrepôt, afin de favoriser l'importation directe par des ports français ; que si cette surtaxe dans le cas de suspension des droits sur le blé était maintenue, il en résulterait au profit des farines étrangères des avantages qui rendraient la concurrence impossible pour les meuniers français ;

Émet le vœu qu'en cas de suspension des droits de douane, si la surtaxe d'impôt continue à être appliquée, le Gouvernement maintienne, à l'importation des farines, des droits compensateurs de cette surtaxe, et ce en dehors de la production due à une industrie nationale. »

Farines pour l'armée. — « Le Congrès, considérant que l'Administration de la Guerre achète, pour les besoins de l'armée, du blé qu'elle fait moudre, qu'il semble qu'il serait plus avantageux pour elle d'acheter des farines sur des types déterminés, à provenir des moulins du commerce, qui existent partout et lui assurent une concurrence avantageuse pour elle, pour la facilité de ses achats ;

Émet le vœu que l'Administration généralise la mise en pratique de ces achats, à la suite des essais auxquels elle vient de procéder. »

Les farines aux colonies. — « 1° Que dans l'établissement des régimes particuliers propres aux produits importés dans les colonies en ce qui concerne la farine de froment et les issues de la mouture, il soit tenu compte de la protection nécessaire pour permettre aux produits français d'aller concurrencer ceux similaires étrangers et de donner à nos moulins la main-d'œuvre qui en serait la conséquence ;

2° Que la farine produite par les moulins de la métropole et expédiée dans les colonies soit admise à la décharge de comptes d'admission temporaire, pour permettre à la meunerie nationale d'arriver sur ces lieux de consommation à la parité des mêmes farines venant de l'étranger. »

Le Congrès a été clôturé par le banquet traditionnel, sous la présidence de M. Adrien-Didion. MM. les députés Fleurent, Thierry, Bertrand et M. le sénateur Ricard ont tour à tour félicité l'Association de ses progrès et de la large part qu'elle a prise et qu'elle garde dans le développement du travail national.

P. FLORENT.

Le Commerce Agricole en 1907.

CÉRÉALES. — La récolte du blé en France, pour l'année 1907, a été la plus abondante de la dernière période décennale ; elle est évaluée à 130.377.000 hectolitres (1), alors que celle de 1906 atteignait seulement 114.433.000 hectolitres. Si un vaste champ reste ouvert aux efforts de la science pour l'amélioration des produits de la culture nationale, du moins nous arrivons presque à suffire aux besoins de la consommation.

Également en augmentation, notre production d'avoine s'est élevée de 91.079 000 hectolitres 1906 à 110.700.000 hectolitres (1907). Le seigle lui-même accuse un accroissement sensible, 20.643.000 hectolitres en 1907, contre 18.006.000 hectolitres en 1906, et cependant son domaine se restreint sur le sol français, tandis qu'il paraît devoir tenir longtemps encore une place considérable dans l'alimentation allemande et russe. Quant à la récolte de l'orge, elle est montée de 8.304.000 hectolitres (1906) à 15.891.000 hectolitres (1907).

Dans l'ensemble, les importations de céréales, en 1907, constituent un

(1) Cette évaluation était provisoire ; l'évaluation définitive a porté la récolte à plus de 132 millions d'hectolitres.

total de 12.080.000 quintaux valant 225.618.000 fr., au lieu de 12.825.000 quintaux valant 221.347.000 fr. en 1906. Le blé figure à ce total pour 3.574.000 quintaux et 81.420.000 fr. (3.072 000 quintaux et 62.458.000 fr. en 1906); le maïs pour 4.277.000 quintaux et 70.567.000 fr. (3.683.000 quintaux et 57.082.000 fr. en 1906); l'avoine pour 2.280.000 quintaux et 37.864.000 fr. (4 694.000 quintaux et 78.355.000 fr. en 1906); l'orge, malt non compris, pour 1.643.000 quintaux et 27.103.000 fr. (1.139.000 quintaux et 17.763.000 fr. en 1906).

Le blé acquis à l'étranger nous est venu de l'Algérie, de la Russie, de la Roumanie, de la Tunisie; le maïs, de la Roumanie, de la République Argentine, de la Russie, des États-Unis, de l'Indo-Chine, de la Bulgarie, de la Turquie; l'avoine, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Russie, de la Turquie, de la Roumanie, de la République Argentine, de la Bulgarie, des Pays-Bas; l'orge, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Roumanie, de la Turquie.

Jusqu'à l'époque de la moisson, les mauvaises nouvelles de l'état des récoltes de blé à l'étranger, l'impression défavorable causée chez nous par la température du début de la campagne et, dans une certaine mesure, les menées de la spéculation, ont provoqué un relèvement considérable des cours sur le marché national; à Paris, la cote moyenne du mois de juillet, pour les 100 kilog., n'était pas inférieure à 27 fr. 37. Grâce à la richesse de notre production, les prix sont revenus ensuite à des taux plus bas et plus normaux; la moyenne générale de l'année a été de 23 fr. 89, au lieu de 23 fr. 24 en 1906.

Le poids des farines de froment réexportées à la décharge d'importations temporaires est descendu de 2.640.000 quintaux à 2.590.000.

Eaux-de-vie, Esprits et Liqueurs. — De 2.708.000 hectolitres en 1906, la production générale de l'alcool s'est abaissée à 2.515 000 hectolitres en 1907. L'alcool de betteraves figure dans le total pour 1.445.000 hectolitres, au lieu de 1.161.000 hectolitres en 1906; l'alcool de mélasse, pour 466.700 hectolitres, au lieu de 772.000; l'alcool provenant de la distillation des substances farineuses pour 454.000 hectolitres, au lieu de 359.000; l'alcool de vins, marcs, lies et cidres pour 226.000 hectolitres, au lieu de 218.000.

En ce qui concerne spécialement les bouilleurs de cru, la production est montée de 198.000 hectolitres, en 1906, à 222.000 hectolitres, en 1907.

Le prix moyen de l'alcool (type de la Bourse de Paris) a été de 47 fr. 51 l'hectolitre à 100 degrés, en augmentation de 0 fr. 73 par rapport au prix de 1906.

Nos entrées se chiffrent à 155 000 hectolitres et 11.597.000 fr., au lieu de 147.900 hectolitres et 10.759.000 fr., en 1906. Les envois de rhum et de tafia les colonies françaises se sont accrus : 103.900 hectolitres, contre 93.700.

Les sorties ont augmenté : 305.500 hectolitres et 41.241.000 fr., en 1906 ; 320.800 hectolitres et 46.127.000 fr., en 1907.

CHEVAUX, BESTIAUX ET VIANDES. — Les importations de chevaux sont descendues de 114.529 têtes et 9.566.000 fr., en 1906, à 11.244 têtes et 7.241.000 fr., en 1907. Il y a eu diminution dans les achats de chevaux entiers, de chevaux hongres et de juments. Cette décroissance est due aux conquêtes de l'automobilisme et surtout aux progrès de l'élevage national. Pour les chevaux entiers, l'Algérie reste notre principal et presque seul fournisseur ; les chevaux hongres nous viennent d'Autriche-Hongrie, de Belgique, d'Angleterre, de Russie, et les juments d'Autriche-Hongrie, d'Angleterre, de Belgique ; enfin, les poulains ont à peu près exclusivement pour origine la Belgique.

De 28.314 têtes et 28.702.000 fr., en 1906, l'exportation des animaux de l'espèce chevaline s'est élevée à 30.213 têtes et 29.488.000 fr., en 1907. Ce résultat honore les éleveurs français. Les ventes les plus importantes ont eu lieu en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Angleterre, en Italie.

Nous avons importé, en 1907, 1.649.263 têtes de bétail (78.571.000 fr.), contre 1.078.015 têtes (31.470.000 fr.) en 1906. Cette importation comprend : 397.505 porcs (41.155.000 fr.), au lieu de 8.687 (971.000 fr.), en 1906 ; 1.181.539 moutons, brebis et béliers (31.061 000 fr.), au lieu de 1.043.860 (25.576.000 fr.) ; 13.022 bœufs (2.559 000 fr.), au lieu de 10.661 (3 257.000 fr.) ; 7.578 génisses (1.256.000 fr.), au lieu de 1.420 (258.000 fr.) ; 4.384 vaches (1.068.000 fr.), au lieu de 3.813 (863.000 fr.) ; 32.611 cochons de lait (587 000 fr.), au lieu de 1.820 (25 000 fr.) ; 4.597 veaux (414.000 fr.), au lieu de 4.318 (302.000 fr.). Les moutons et les bœufs proviennent presque uniquement de l'Algérie et de la Tunisie ; d'ailleurs, l'élevage dans nos possessions du nord de l'Afrique se développe régulièrement, et ses produits tendent de plus en plus à compléter ceux de l'élevage national. Pour les porcs, la Hollande est le grand centre d'approvisionnement.

En même temps qu'augmentaient les entrées, l'exportation subissait un abaissement notable : 118.726 têtes et 16.667.000 fr. en 1907, au lieu de 176.868 têtes et 25.803.000 fr. en 1906. La France a expédié à l'étranger : 21.860 bœufs, contre 38.891 en 1906 ; 14.997 vaches, contre 11.361 ; 12.301 veaux, contre 19.744 ; 11.861 moutons, brebis et béliers, contre 15.344 ; 24.053 agneaux, contre 18.924 ; 25.735 porcs, contre 56.316.

Pendant l'année 1907, les introductions au marché de La Villette ont été moins actives que pendant l'année précédente : 1.687.564 moutons, au lieu de

1.789.679 en 1906; 412.970 porcs, au lieu de 544.570; 307.679 têtes de gros bétail, au lieu de 331.563; 185.517 veaux, au lieu de 192.093.

Une hausse sensible s'est manifestée, en 1907, dans les prix du bétail. Plusieurs causes ont concouru à la déterminer; deux d'entre elles méritent d'être rappelées. D'une part, grâce à l'abondance des fourrages, les éleveurs ont pu conserver plus longtemps leur bétail, le garder jusqu'à son plein développement, attendre ainsi le jour où la vente en serait particulièrement rémunératrice; ce fait avait pour conséquence inévitable une réduction temporaire du nombre des animaux offerts à la consommation et, par suite, un relèvement des cours. D'un autre côté, les demandes de bétail sur pied pour la préparation des conserves alimentaires se sont fortement accrues.

Nos entrées de viandes fraîches et de viandes salées ou autrement conservées ont passé de 93.634 quintaux et 21.444.000 fr. en 1906, à 134.982 quintaux et 31.344.000 fr. en 1907. Les principales variations portent sur le porc salé (72.601 quintaux, au lieu de 37.492), sur la volaille morte (11.362 quintaux, au lieu de 9.636), sur le gibier mort (17.854 quintaux, au lieu de 16.198), sur la viande fraîche de porc (1.487 quintaux, au lieu de 187), sur la viande fraîche de bœuf (10 035 quintaux, au lieu de 9.219), sur les extraits de viande (2.977 quintaux, au lieu de 2.471). Parmi les pays de provenance, il convient de citer notamment: la Suisse et les Pays-Bas, pour la viande fraîche de bœuf; la Belgique, pour la viande fraîche de mouton ou de porc; la Serbie, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique et l'Irlande, pour le porc salé; les États-Unis et l'Italie, pour la charcuterie; l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Grande-Bretagne et la Belgique, pour la volaille morte; la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Suisse et l'Espagne, pour le gibier mort; la Belgique, pour les extraits de viande.

A la sortie, les statistiques enregistrent 116.023 quintaux et 27.126.000 fr., au lieu de 138.034 quintaux et 29.597.000 fr. en 1906. Les expéditions dominantes sont celles: des volailles mortes, très appréciées à l'étranger (51.799 quintaux en 1907, contre 59.822 en 1906; Suisse, Grande-Bretagne, Allemagne); des viandes fraîches de bœuf (33.602 quintaux en 1907, contre 35 811 en 1906; Grande-Bretagne, Suisse, Allemagne, Algérie); des conserves de viande en boîte (12.181 quintaux en 1907, contre 10.717 en 1906; Algérie, Sénégal, Grande-Bretagne, Congo français, Belgique); du porc salé (8.337 quintaux en 1907, contre 13.727 en 1906; Algérie, Saint-Pierre et pêche, Guyane française, Grande-Bretagne).

Il était naturel que les causes, précédemment signalées, d'élévation des cours du bétail eussent leur répercussion sur ceux des viandes fraîches ou conservées. Aussi les prix des viandes de mouton, de porc et de bœuf, ont-ils été en hausse pendant l'année 1907.

L'importation des graisses est montée de 219.109 quintaux et 18.134.000 fr. en 1906, à 268.833 quintaux et 25.156.000 fr. en 1907; nos principaux fournisseurs ont été les États-Unis, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie, la Chine, l'Indo-Chine et l'Allemagne. Pour l'exportation, les chiffres sont : 309.750 quintaux et 26.153.000 en 1907, au lieu de 377.076 quintaux et 30.802.000 fr. en 1906 (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Algérie, Italie, Suisse).

FROMAGES ET BEURRES. — La fabrication du beurre progresse régulièrement en France : chaque année, s'établissent de nouvelles beurreries ; chaque année, aussi, la qualité moyenne des produits s'améliore. Nos grands beurres fermiers, qui n'ont pas d'égaux au monde, sont surtout vendus aux Halles centrales de Paris, où ils atteignent des prix très rémunérateurs. Les beurres ordinaires de bonne qualité ne font également l'objet que d'une faible exportation ; ils trouvent un placement plus avantageux sur le marché national. En Angleterre, le consommateur préfère les beurres danois, à pâte très longue, légèrement salés ; il y a là une question de goût dont les producteurs qui veulent commercer au delà de la Manche doivent tenir le plus grand compte.

Je viens de citer la Grande-Bretagne. Les importations de beurre dans ce pays se développent avec une étonnante rapidité. Malgré un léger recul, elles n'ont pas été inférieures à 561 millions de francs. Au point de vue des provenances, ce total se décompose ainsi : Danemark, 254.800.000 fr. ; Australasie, 113.790.000 fr. ; Russie, 77.170.000 fr. ; France, 41.280.000 fr. (y compris 3.475.000 fr. de beurre italien) ; Suède, 31.745.000 fr. ; Pays-Bas, 21.410.000 fr., etc. En 1896, nos ventes sur le marché anglais représentaient 64 millions ; elles ont bientôt diminué ; après un relèvement à 59 millions, en 1903, le mouvement de décroissance a repris.

Pendant les premiers mois de l'année 1907, les cours des beurres ont éprouvé une hausse accentuée. Ils se sont ensuite abaissés sous l'influence de l'abondance des herbages et de l'accroissement qui en a été la conséquence dans la production du lait.

La consommation du fromage augmente partout. A lui seul, le marché britannique a absorbé, en 1907, une quantité de fromages étrangers repré-

sentant 172 600.000 fr., dont 124.700.000 fr. pour les provenances du Canada ; 14.700.000 pour celles de la Nouvelle-Zélande ; 14.600.000 fr. pour celles de la Hollande ; 8.400.000 fr. pour celles des États-Unis ; 3.800.000 fr. pour celles de la France, etc. On voit combien la part française est faible ; nous n'expédions, du reste, en Angleterre que des fromages à pâte molle, achetés par la classe riche de la société ; la grande masse de la population consomme exclusivement des fromages à pâte dure.

Nos achats de beurres et de fromages sont montés de 254.500 quintaux valant 56.419.000 fr. en 1906, à 275.800 quintaux valant 65.305.000 fr. en 1907. Les sorties accusent une diminution : 273.200 quintaux et 69.886.000 fr. en 1907, au lieu de 278.400 quintaux et 73.983.000 fr. en 1906. Nous recevons des fromages de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie, et du beurre de la Hollande, de la Belgique et de l'Italie. Les envois de la France sont dirigés : pour les fromages, vers la Belgique, l'Algérie, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse et la Tunisie ; pour les beurres frais ou fondus, vers la Grande-Bretagne (dans la proportion de 80 pour 100) ; pour les beurres salés, vers la Grande-Bretagne, le Brésil et l'Indo-Chine.

SUCRES. — Pour l'ensemble de l'Europe, la production du sucre de betteraves pendant la campagne 1907-1908 peut être évaluée à 6 millions 555.000 tonnes, au lieu de 6.717.000 tonnes en 1906-1907. Le total se décompose ainsi : Allemagne, 2.140.000 tonnes, au lieu de 2.238.000 ; Russie, 1.440.000 tonnes, au lieu de 1.470.000 ; Autriche, 1.425.000 tonnes, au lieu de 1.344.000 ; France, 715.000 tonnes, au lieu de 756.000 ; Belgique, 240.000 tonnes, au lieu de 283.000 ; Hollande, 150.000 tonnes, au lieu de 131.000 ; pays divers, 445.000 tonnes, comme l'année précédente.

Les récoltes en sucres de canne et de betteraves pour les divers pays extra-européens sont estimées à 7.718.000 tonnes, contre 7.802.000 tonnes en 1906-1907.

De 100.000 tonnes et 24.998.000 fr. en 1906, l'importation des sucres en poudre provenant de nos colonies s'est élevée à 107.400 tonnes et 27.922.000 fr. en 1907.

Notre exportation de sucres bruts a augmenté : 170.900 tonnes 42.856.000 fr. en 1907, au lieu de 121.700 tonnes et 29.258 000 fr. en 1906. Pour les sorties de sucre raffiné, les chiffres respectifs des deux années sont : 148.400 tonnes et 47.368.000 fr. en 1906 ; 148.100 tonnes et 47.415.000 fr. en 1907.

Stagnation des cours, telle a été, en 1907, la caractéristique du marché des sucres. C'est seulement vers la fin de l'année que les prix se sont un peu

relevés. L'écart entre le prix le plus fort (26 fr. 50 les 100 kilog.) et le prix le plus faible (22 fr. 50) représente 18 pour 100 de ce dernier chiffre.

La consommation poursuit sa marche ascendante dans le monde. En France, elle s'est maintenue au même niveau que l'année précédente : 581.000 tonnes. Ce résultat doit être considéré comme très satisfaisant, si l'on observe que l'augmentation de 1906 par rapport à 1905 n'avait pas été inférieure à 54.900 tonnes et que l'éventualité d'une diminution n'était pas invraisemblable : cette réduction a été empêchée par la modération des prix.

A. PICARD,

Président de la Commission permanente
des valeurs de douane.

Élevage.

LE PRIX DU BÉTAIL ET DE LA VIANDE

Je voudrais dire deux mots des prix qui ont été pratiqués pour les bœufs de trait durant la période d'achat qui vient de s'écouler. Ces bœufs, comme on le sait, sont achetés par les agriculteurs de la Picardie, de l'Ile-de-France, et de toute la région du Nord pour faire les travaux de culture, et consommer la pulpe qui provient soit des distilleries, soit des sucreries. Ce commerce est fort important et chaque année, en ce qui concerne la race charolaise, qui jouit d'une grande faveur, plus de 40.000 têtes sont exportées des pays d'élevage de cette race dans les régions de culture betteravière. Or cette année les betteraviers, autrement dit les « Picards » comme on les désigne le plus souvent, n'étaient pas les seuls à vouloir du bétail maigre ; les « herbagers », qui avaient une très grande quantité d'herbe à faire consommer, recherchaient eux aussi du bétail à cet effet ou le conservaient en prévision de cette consommation. Cette concurrence dans la demande s'étant produite dans un délai fort restreint, il en est résulté une hausse rapide et sensible de la marchandise. Durant le mois d'août et le commencement de septembre, les bœufs de trait ont valu plus de 1 franc le kilo poids vif, sur le marché. Mais dès le milieu de septembre, la demande ayant été en grande partie satisfaite, les cours descendaient rapidement à 80 centimes le kilo vif, pour atteindre aujourd'hui la cote des années précédentes, soit quatre-vingt-quatre centimes le kilo vif environ.

De ce côté, les « Picards » peuvent, eux aussi, se rassurer. S'ils ont subi, cette année, une hausse imprévue pour leurs bœufs de travail, ils en connais-

sent les causes, ils savent qu'à l'heure actuelle les cours sont sensiblement les mêmes que ceux des années précédentes et ils ont la certitude de trouver, l'année prochaine, tous les animaux qui leur sont nécessaires, à des prix abordables.

Toutes les observations que nous venons d'exprimer s'appliquent à la production et au commerce du bétail bovin. Si, maintenant, nous cherchons à nous renseigner sur la production et le commerce du bétail ovin, nous trouvons que cette production est franchement déficitaire.

La France, depuis longtemps déjà, ne produit plus assez de moutons pour sa consommation. Le mouton est devenu, par suite, une viande de luxe dont les hauts prix se maintiennent et tendent à se maintenir; ces prix atteindraient même des chiffres sensiblement plus élevés si nous n'avions les très importants apports de moutons d'Algérie, qui viennent aider à combler le déficit de la production nationale.

Il serait trop long de rechercher dans cet article les causes qui ont amené la diminution de la population ovine, non seulement en France, mais dans l'Europe entière. Ce qui est certain, c'est que la déperdition (terme qui traduit la rareté du mouton) est générale et qu'il ne semble pas qu'une amélioration doive se produire.

Cependant, en France, la production de la viande de mouton est poussée à son maximum. Alors qu'il y a quelques années, le mouton n'était vendu à la boucherie qu'à deux ans, il est aujourd'hui sacrifié à dix mois. A cet effet, l'industrie de l'« agneau gris », qui consiste à faire saillir des brebis communes par un bélier southdown, pour engraisser, après l'agnelage, les mères et les produits et vendre le tout dans la même année, cette industrie, dis-je, a pris une extension d'autant plus considérable qu'elle donne de superbes résultats. Mais il faut que, de son côté, l'élevage fasse un effort.

Il n'est pas douteux que partout où l'on produit le mouton, on peut augmenter l'importance de sa production et que dans de nombreuses régions où on le produit peu ou pas, son élevage pourrait être entrepris avec profit. Les éleveurs ont actuellement pour les stimuler, en vue d'une plus grande production, un débouché très rémunérateur et assuré pour longtemps, dont ils n'ont qu'à profiter. Espérons qu'ils en sauront tirer parti, aussi bien dans leur propre intérêt que dans l'intérêt du consommateur.

Le commerce du porc et, par contre-coup, son élevage, sont sujets à de brusques mouvements de hausse et de baisse. La brusquerie de ces mouvements provient, justement, en grande partie, de la facilité et de la rapidité avec lesquelles le porc se reproduit. Comme la truie peut être saillie à huit

mois, qu'elle donne deux portées de huit porcelets en moyenne par an, on augmente rapidement la production de l'élevage quand les cours sont en hausse, pour les restreindre par la vente des truies lorsque les cours sont en baisse.

Cependant, depuis plusieurs années, les prix se maintiennent à un taux qui n'avait jamais été pratiqué pour cette marchandise. Comme pour les animaux de l'espèce bovine, il est facile de constater que les cours élevés du porc ne sont pas particuliers à la France, mais se rencontrent aussi bien en Suisse, en Italie, qu'en Belgique et en Allemagne surtout, où cette viande, comme celle des autres espèces, se montre de plus en plus rare.

Pendant quelque temps, nous avons été exportateurs de porcs pour la Suisse et l'Allemagne; ce sont les besoins de ces pays qui ont provoqué le mouvement initial de hausse. Mais, depuis l'année dernière, d'exportateurs que nous étions pour les porcs, nous sommes devenus importateurs.

Durant cette année, nous avons dû demander à l'étranger un nombre important de ces animaux, pour parer au déficit passager de notre production nationale.

Il n'y a certes pas lieu de se préoccuper de ce déficit, qui, nous le répétons, est essentiellement passager, mais il indique que cette production est rare, et que les prix demandés peuvent se conserver pendant quelque temps encore aux taux actuels. Cette rareté ne tient pas, en effet, à une cause unique; elle provient non seulement de la pénurie du porc à l'étranger, mais encore, chez nous, de la tendance marquée qu'ont les truies à produire, par portée, un nombre moins considérable de porcelets; elle provient également de la facilité avec laquelle les porcelets contractent les maladies épizootiques, et de leur peu de résistance à ces épizooties.

Il faut encore ajouter aux causes d'activité de la demande du porc, l'augmentation chaque jour plus grande de la consommation de la viande de cet animal. Non seulement dans les grands centres, mais aussi dans nos plus petites campagnes, on consomme beaucoup plus de viande de porc, et surtout de viande dite de porc frais, qu'autrefois.

Jadis, dans les campagnes, chaque ménage tuait régulièrement un porc pour l'usage de la famille pendant l'année, et c'était tout; aujourd'hui, le paysan préfère aller chez le charcutier pour acheter au détail les morceaux qui lui plaisent. Il en résulte que, dans nombre de bourgades, nous comptons un ou deux charcutiers, là où, il y a quinze et vingt ans, aucun de ces commerçants n'aurait songé à s'établir, faute de clients.

S'il nous fallait résumer en quelques mots la situation telle qu'elle nous

apparaît, nous dirions qu'en ce qui regarde le bétail de l'espèce bovine, la production répond — et même au delà — aux besoins de la consommation, et qu'en conséquence il y a lieu de s'attendre à un fléchissement des cours, à moins que l'étranger n'augmente ses achats.

Pour le bétail de l'espèce ovine, les cours, tout en subissant l'influence de ceux de l'espèce bovine, devront se maintenir élevés taut que durera la pénurie de cette production, et nous avons vu qu'elle pouvait durer longtemps encore.

En ce qui concerne le bétail de l'espèce porcine, le déficit actuel, bien que passager, et l'activité de la demande en tous pays, maintiendront pendant quelque temps encore les cours élevés. Mais il est nécessaire aussi que les éleveurs se rendent bien compte de la rapidité avec laquelle le porc se reproduit, car autrement nous tomberions rapidement des prix rémunérateurs de ce jour à des prix impraticables pour le producteur. .

Cette très importante question de la production du bétail, qui est à elle seule presque tout le problème de l'alimentation, ne dépend point que des éleveurs seulement : elle dépend aussi des nombreux intermédiaires, commissionnaires en bestiaux et bouchers; elle dépend encore des modes et de l'organisation des transports. Nous ne pouvons aujourd'hui examiner le rôle des intermédiaires, ni celui si important des transports dans le commerce du bétail; mais nous y reviendrons bientôt, nous réservant d'aborder en premier lieu la question des transports.

Marcel VACHER.

Les Clôtures en Ronces artificielles et la Loi.

La clôture en ronces artificielles est très usitée à la campagne. Elle est, en effet, plus avantageuse que la haie naturelle, parce que, tout en constituant un obstacle piquant et déchirant, elle tient peu de place et permet ainsi d'utiliser jusqu'à leur extrême limite les terres en bordure desquelles on la met, sans qu'il y ait à craindre les mêmes difficultés avec les voisins que lorsque ces clôtures sont constituées par une haie.

Doit-on observer quelque distance du voisin en plaçant la clôture de ronces artificielles? Peut-on mettre les pieux qui la supporteront à l'extrême limite de la propriété, le long de la voie publique et en bordure du voisin, sous prétexte qu'elle demeure indéfiniment telle qu'on la place?

En ce qui concerne la pose de ces ronces en bordure de la voie publique, une décision préfectorale n'accorde d'alignement le long des chemins de

grande communication qu'à la condition qu'aucune clôture de ce genre ne sera établie le long de la voie publique.

Le maire de Courville (Eure-et-Loir) a pris, le 11 mars 1903, un arrêté prescrivant que toute clôture de prairie faite en ronces artificielles, et bordant les sentiers communaux, devait être fixée aux piquets de soutien, du côté de la propriété close et non du côté du sentier ; de plus, les ronces devaient avoir leurs pointes coupées du côté de la voie publique, de façon à ne pas blesser les passants, et spécialement les enfants se rendant à l'école.

Un propriétaire se refusa obstinément à se conformer à l'arrêté ; il plaça et maintint ses ronces artificielles du côté et à la limite du sentier qu'elles bordaient. Naturellement, le maire fit dresser un procès-verbal contre cet administré récalcitrant, et l'affaire fut appelée à l'audience du Tribunal de simple police de Courville, le 6 août 1903. Le juge de paix déclara que le maire n'a pas qualité pour régler la façon dont les ronces artificielles doivent être placées sur les propriétés privées, même en bordure de la voie publique, ni pour prescrire que les fils seront à l'intérieur des poteaux qui les soutiennent. C'était dire de façon indirecte que chacun a le droit de placer ses clôtures en ronces artificielles à l'extrême limite de sa propriété. Ce jugement fut déféré à la Cour de cassation par le maire de Courville, faisant fonctions de ministère public près le Tribunal de simple police. Malheureusement, la Cour suprême n'a pas tranché la question ; s'appuyant sur la loi du 1^{er} avril 1904, accordant amnistie pleine et entière pour les faits antérieurs au 1^{er} janvier 1904, elle s'est dérobée et a déclaré l'action publique éteinte.

M. Louvet, propriétaire d'herbages à Beau-Soleil, commune de Foucart (Seine-Inférieure), avait établi, entre sa propriété et celle de M. Quesnel, en nature d'herbages aussi, et située à Auzonville, même commune, une clôture de ce genre à l'extrême limite de son terrain.

M. Quesnel, devant le juge de paix de Fauville, le 28 août 1906, réclamait l'enlèvement de la clôture, son installation à une distance de 50 centimètres, et le paiement de 50 francs de dommages-intérêts pour le préjudice qu'elle lui avait causé. Le magistrat cantonal n'admit pas les demandes formulées par M. Quesnel, et il le déclara non recevable dans son action et le condamna aux dépens. Il déclara en outre qu'il importe peu que les fils de ronces artificielles soient dangereux pour les hommes et pour les animaux « qui vont s'y frotter », parce que, précisément, la qualité la plus utile d'une bonne clôture, c'est « de mettre obstacle à l'invasion de la propriété qu'on veut clore ». Le jugement de Fauville n'a pas été frappé d'appel.

Jean DE BRUAN.

HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLEUR

Départ de Mareuil, midi 10; de Compiègne, midi 42; de Villers-Cotterêts, midi 16; de Dammartin, midi 57; de Crépy, 1 h. 55; d'Auger, 2 h. 05; du Luat, 2 h. 08; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11; de Rully, 2 h. 16; de Barbery, 2 h. 23; de Borest, 2 h. 27; de Montlévêque, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04; arrivée à Crépy, 6 h. 40. (Ce train dessert toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy.)

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 56; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Le samedi, jour de marché à Crépy, un train spécial part de Senlis à 4 h. 13, fait arrêt à toutes les gares et haltes de la ligne et arrive à Crépy à 4 h. 50.

Mercuriale du Marché de Senlis.

DATES des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
10 Novembre.....	22 25	21 25	20 »	» »	16 »	18 50	17 50	16 50
17 —	22 25	21 25	20 »	» »	16 »	18 50	17 50	16 50
24 —	22 »	21 »	20 »	» »	16 »	18 »	17 »	16 50
1 ^{er} Décembre	22 »	21 »	20 »	» »	16 »	18 »	17 »	16 50
» —	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Lundi 30 Novembre 1908.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs..... kilog net.	1 66	1 58	1 46	1 26	1 72
Vaches..... —	1 66	1 56	1 42	1 20	1 72
Taureaux..... —	1 44	1 40	1 30	1 22	1 48
Veaux..... —	2 »	1 90	1 60	1 40	2 10
Moutons..... —	2 20	2 10	2 »	1 96	2 30
Porcs gras..... —	1 45	1 40	1 37	1 34	1 50
Porcs (poids vif).....	» »	» »	» »	» »	» »

Peaux de moutons : 2 à 6.

Vente calme sur le gros bétail, mauvaise sur les veaux et les porcs, difficile sur les moutons.

CARROSSERIE DE LUXE

LÉON BUAT

— SENLIS (OISE). —

NOUVEAU BUGGY

monté à 4 ressorts

au moyen de brancards en tôle emboutie (SYSTÈME BREVETÉ S. G. D. G.)

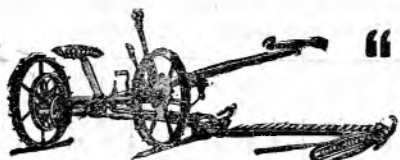
Beaucoup supérieur à tous les autres genres de voitures à 2 roues, comme douceur de suspension.



PLUS PRATIQUE ET PLUS CONFORTABLE QUE LE CABRIOLET

Spécialité de Charrettes-tonneau

NOUVELLES FAUCHEUSES MOISSONNEUSES LIEUSES
CANADIENNES



“FROST-WOOD”

*Les plus Simples!
Les plus Perfectionnées.
Les plus Puissantes. Les plus Solides.
Les plus Douces de traction.*

PRIX TRÈS RÉDUITS

PLISSONNIER * 234, Cours Lafayette
* LYON

Demander le Catalogue spécial adressé franco. — Représentants sont demandés.

AGRICULTEURS
Augmentez vos Récoltes
par l'emploi des
SELS DE POTASSE DE STASSFURT
 CHLORURE, SULFATE
 KAINIT



SE TROUVENT
DANS TOUTES BONNES MAISONS
D'ENGRAIS DE LA RÉGION

AGENTS GÉNÉRAUX
 POUR LA FRANCE - **ORIGET & DESTREICHER**
 1, Rue de Penthièvre, PARIS.



CATALOGUES ILLUSTRÉS ENVOYÉS GRATUITEMENT

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

Edouard PRÉVOST, Agent Général
 à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 44.

A CEDER APRÈS FORTUNE

VACHERIE-LAITERIE

tenue 15 ans par le vendeur. Jolie localité près Paris. Magnif. install. moderne. Beau pavillon d'habit. Grande cour. Vastes greniers. 25 vaches laitières, 1^{er} choix. Vente journal. garantie de 320 lit. à 40 cent. Bénéf. ann. justifiés : 10.000 fr. 20.000 fr. arg. suffisent pour traiter.

S'adresser à M. LAPORTE, 93, boulevard Sébastopol, Paris.

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essences pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. 0/0 par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leur meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44.

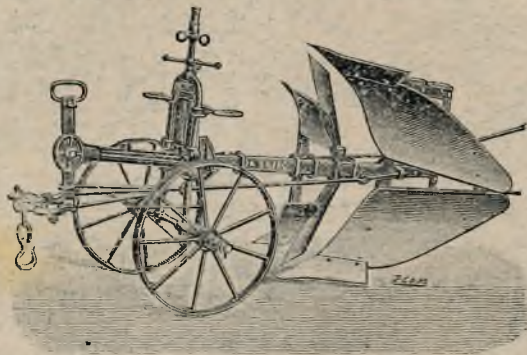
ÉTABLISSEMENT A. BAJAC & LIANCOURT (OISE)
les plus importants du Monde
pour la fabrication des **BRABANTS DOUBLES.**

A. BAJAC

O*, R F+

Ingenieur-Constructeur

*
SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Françaises
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889.



*
Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900.

*
BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3

pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL.